

Ain

Accueil des mineurs non accompagnés : « Nous poussons les murs »



Dans l'Ain, en 2024, 427 places d'hébergement existent pour l'accueil des mineurs non accompagnés. Illustration Édouard Lantenois

Un an après l'annonce du président du Département de stopper l'accueil de ces jeunes étrangers, nous revenons sur la situation aininoise et sur le parcours de ces mineurs non accompagnés (MNA), semé d'embûches. Pour 2025, la collectivité annonce un budget contraint et la nécessité de réorganiser le dispositif.

● Comment les mineurs non accompagnés arrivent-ils dans l'Ain ?

Ces jeunes ne viennent pas tous de la même manière dans l'Ain. En théorie, les mineurs non accompagnés sont envoyés par le ministère de la Justice dans le département, après évaluation de leur âge. Les services du conseil départemental doivent alors les prendre en charge. « Nous devons accueillir 1,10 % des MNA qui arrivent en France, c'est la clé de répartition », note François Genest, le directeur général des services (DGS) du Département. Mais cela ne correspond pas au nombre total de MNA, car beaucoup arrivent par eux-mêmes, c'est ce que l'on appelle les arrivées directes. À titre d'exemple, au premier trimestre 2024, 29 mineurs ont été orientés par le ministère et 47 sont arrivés par leurs propres moyens. De plus en plus, ils viennent des pays d'Afrique du Nord, contrairement à il y

a quelques années.

● Combien de places sont dédiées aux MNA ?

Actuellement, il existe 427 places d'hébergement consacrées au dispositif, c'est 54 % de plus que l'année dernière, selon le conseil départemental. Ces places sont ouvertes dans des foyers, des bâtiments divers comme un ancien Ehpad. Des associations comme Alpha 3A ou Tremplin prennent en charge la gestion de ces places qui ne suffisent plus. « Le dispositif est saturé. C'est un système en tension et les conditions d'accueil ne sont pas toujours satisfaisantes, poursuit François Genest. Nous avons aussi de plus en plus d'arrivées de jeunes filles que l'on ne peut pas héberger avec les garçons. Nous essayons de pousser les murs mais, humainement, c'est difficile. » Le Département est aussi chargé de leur accompagnement sanitaire et de leur scolarisation.

● Qui évalue l'âge de ces jeunes étrangers ?

Les mineurs orientés par le ministère de la Justice sont évalués par les services de l'État. Si la minorité est décelée, l'évaluation ne peut pas être remise en question par le Département. Les mineurs qui arrivent de manière directe sont évalués par

427

C'est le nombre de places d'hébergement consacrées aux mineurs non accompagnés, soit 54% de plus que l'an dernier.

les services du Département.

● Quel budget est consacré à l'accueil ?

En 2024, le Département a dépensé un peu plus de dix millions d'euros pour le dispositif relatif aux MNA. C'est plus qu'en 2023 (6,9 millions d'euros) et bien davantage qu'en 2019 (5,1 millions d'euros). « On a doublé notre budget, constate le DGS. Pour 2025, nous consacrerons également 10 millions d'euros, dans une enveloppe fermée, compte tenu de nos difficultés. » Pour remplir sa mission, le Département va devoir s'organiser différemment en essayant de baisser le coût des structures et de trouver des hébergements « en diffus », c'est-à-dire dans des appartements, pour les jeunes majeurs.

● Les MNA sont-ils mis à la rue à 18 ans ?

Non car la loi impose de les

Plusieurs associations mobilisées pour ces jeunes étrangers



Photo Joël Philippon

Depuis l'année dernière, différentes associations ont réagi à l'annonce de Jean Deguerry. Elles se sont mobilisées de diverses manières pour dire leur colère de voir ces mineurs abandonnés par la collectivité. Les élus écologistes avaient également réagi, en décembre 2023, quelques jours avant que le président du Département soit reçu à l'Élysée sur cette question. Récemment, deux actions ont été menées. La première est celle de douze associa-

tions qui, en octobre dernier, ont dénoncé l'inaction du gouvernement dans une lettre ouverte. La dernière, au mois de novembre, émane d'une toute jeune association, KOTOLI-Maisons solidaires. Elle vient de lancer une pétition adressée aux élus du Département pour demander la protection de ces personnes pendant le temps du recours en reconnaissance de minorité et s'appuie sur la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDD).

Un sujet en débat lors de la session du 9 décembre

De l'eau a coulé sous les ponts depuis l'annonce de Jean Deguerry et sa volonté de suspendre l'accueil des MNA dans l'Ain. L'affaire avait alors été portée devant la justice par des associations. Le tribunal administratif n'avait pas suivi le patron du Département sur cette question et la collectivité a dû continuer de répondre à son obligation d'accueillir et d'accompagner ces

125 mineurs non accompagnés de l'Ain vont devenir majeurs. » Les MNA sortent du dispositif s'ils se retrouvent sous le coup d'une OQTF, une obligation de quitter le territoire français, ce qui est le cas pour huit d'entre eux actuellement. Mais des recours devant la justice sont en cours.

jeunes étrangers. Mais le sujet n'est pas clos.

Il sera d'ailleurs au menu de la prochaine session du conseil départemental, le 9 décembre. Sera notamment présentée aux élus « une stratégie pour encadrer le dispositif », indique François Genest. La discussion tournera également autour de l'enveloppe « fermée » de 10 millions d'euros pour le budget 2025.

125 mineurs non accompagnés de l'Ain vont devenir majeurs. » Les MNA sortent du dispositif s'ils se retrouvent sous le coup d'une OQTF, une obligation de quitter le territoire français, ce qui est le cas pour huit d'entre eux actuellement. Mais des recours devant la justice sont en cours.

● Mathilde Villeminot